

113-a AW

SOCIÉTÉ
DE
ST. VINCENT DE PAUL.

CEUVRE DU PATRONAGE,
QUÉBEC.

RAPPORT DE L'ANNÉE 1870.

G. M. MUIR, Ecuier,

*Président du Conseil Supérieur
de la Société de St. Vincent de Paul.*



MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le Rapport Annuel de l'Œuvre du Patronage pour l'année 1870.

Au milieu de la monotonie ordinaire de l'œuvre qui fonctionne aussi bien qu'on peut le désirer depuis quelques années, surtout par suite des divers changements qu'on lui a fait subir, le fait le plus important de l'année, et qui sans contredit fera époque dans nos annales, c'est la construction de notre maison. Cet édifice, bâti en briques à trois étages, est d'un style assez

Classé - Religion et charité

élégant sans être riche, et répond parfaitement au but de l'œuvre. Les plans en ont été dressés par J. F. Peachy, Ecr., architecte de cette ville. Par cette maison, actuellement livrée à sa destination, quoique non complètement terminée, l'œuvre voit en partie ses projets réalisés, du moins au point de vue matériel, car elle peut se croire solidement établie et capable de résister aux tempêtes qui ne manquent pas d'assaillir toute œuvre de ce genre.

Au point de vue spirituel, l'œuvre n'a pas encore atteint son but complémentaire, qui est l'œuvre des apprentis ; mais elle espère qu'avec la grâce de Dieu et par l'intercession de St. Vincent de Paul, elle pourra l'établir bientôt. Aussi pour cette fin, demande-t-elle le concours de toute les personnes charitables de cette ville, qui par toutes sortes de moyens peuvent lui venir en aide.

On me permettra de saisir ici l'occasion qui se présente pour offrir nos plus sincères remerciements à l'Archevêché, à Mr. le curé de Québec, aux messieurs du Séminaire, aux Dames Ursulines, aux Dames de l'Hotel-Dieu, aux Sœurs de la Charité, aux Directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame ainsi qu'à toutes les personnes de cette ville qui ont bien voulu nous aider dans notre œuvre, et surtout dans la construction de notre maison ; car c'est grâce à leur concours généreux que nous avons pu faire ce qui existe maintenant.

Nous offrons aussi l'expression publique de notre reconnaissance aux différents curés de cette ville pour les quêtes qu'ils ont bien voulu faire à notre demande dans leurs églises respectives.

Enfin nous ne devons pas oublier toutes les personnes qui, directement ou indirectement ont pris part

à l'érection de notre maison, Nous devons cette justice aux différentes personnes employées à la construction de cet édifice de dire que nous avons toujours rencontré chez elles, la politesse et la courtoisie la plus constante.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, 100 enfants ont fréquenté notre classe, à divers titres, 31 ont été admis pendant l'année, et 38 se sont retirés ou ont dû cesser d'appartenir à l'œuvre. Tous à peu d'exceptions près, ont donné pleine satisfaction et ont montré qu'ils subissaient l'influence d'un maître qui connaît bien le cœur humain, et qui sait trouver les moyens d'en tirer partie ; aussi honneur à ce bon maître, et nos remerciements en conséquence. Il est à regretter que nous ne puissions faire autre chose pour lui ; mais Dieu saura bien récompenser en lui le zèle et le dévouement qu'il met envers nos enfants.

Vers la fin de l'année, et par suite de la prise de notre nouveau et vaste local, nous avons cru pouvoir accepter de nouveaux enfants, mais en petit nombre, en sus de nos enfants habituels ; ils sont désignés sous le titre *d'enfants protégés*.

Nos ressources ne nous permettent d'adopter et d'habiller qu'au nombre limité d'enfants. Aussi de temps en temps nous faut-il en refuser quelques-uns. Cependant, grâce aux dimensions de notre nouveau local, et au dévouement du maître, nous avons cru pouvoir accepter à l'école un certain nombre additionnel d'enfants à qui l'œuvre ne fournit que l'école ; ce sont là les enfants protégés. Ils reçoivent l'éducation, la protection et la surveillance de tous nos autres enfants ; en un mot il n'y a aucune différence d'avec les

autres, si ce n'est qu'ils ne sont pas habillés par l'œuvre.

Il est à regretter que nos ressources ne nous permettent pas d'avoir deux maîtres. Qu'il est pénible pour nous de refuser tous les jours des enfants qui traînent les rues, et qui apprennent le vagabondage au lieu de leur catéchisme, parceque nous n'avons pas les moyens de salarier deux maîtres pour leur faire l'école. C'est encore là l'objet d'un désir, qui se réalisera, j'ose l'espérer, par le zèle et le dévouement des personnes protectrices de l'enfance abandonnée.

Les ressources cette année ont été assez abondantes bien qu'insuffisantes pour couvrir nos dépenses, par suite de la construction de notre maison. Aussi sommes nous restés endettés considérablement, n'ayant d'autre espoir de payer nos dettes que dans la générosité des citoyens de cette ville.

Nous recourons donc à la charité de toutes les âmes généreuses, mais principalement à celle de ces personnes envers qui Dieu n'a pas été avares des dons de la fortune. Nous les supplions, au nom de l'enfant Jésus qui souffre dans la personne de ces petits membres abandonnés, de consacrer à l'Œuvre du Patronage si éminemment sociale, une petite partie des dépenses non nécessaires destinées à satisfaire soit le luxe de la toilette, soit l'abondance des plaisirs. Ce sera un faible sacrifice pour ces personnes, et bien des enfants devront à ces épargnes prises sur le superflu, les vêtements et les chaussures qui leur permettront de s'instruire et de remplir leurs devoirs religieux.

Que de fois n'avons nous pas vu de pauvres enfants faire près d'une demie lieue avec des chaussures remplies de neige ou d'eau glacée pour venir à

l'école, d'autres tomber en défaiiance pendant la classe par suite du manque de nourriture. Oh ! qu'une aumône dans ce cas là est agréable à Dieu et fait du bien au cœur de celui qui la donne. Espérons que notre demande ne sera pas vaine, et qu'elle sera entendu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Président,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

C. N. HAMEL,

Président de l'Œuvre.

Québec, 26 avril 1870.

Les dons de tous genres, tels que argent, hardes, livres, images, jouets d'enfants, etc., etc., seront reçus avec reconnaissance par les personnes suivantes :

G. M. Muir, avocat et greffier de l'Assemblée Législative de la province, Président de la Société de St. Vincent de Paul, en Canada.

C. N. Hamel, avocat, 7, rue Ste. Angèle, Président de l'Œuvre.

J. B. Cloutier, professeur, Ecole Normale Laval, 54, rue St. Olivier, faubourg St. Jean, vice-président de l'Œuvre.

Mr. l'abbé T. E. Hamel, du séminaire de Québec, chapelain de l'Œuvre.